



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Consultation du public sur la demande de prolongation de la durée de validité de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires à Saint-Clément par la société Granulats Vicat**

La société Granulats VICAT exploite à Saint-Clément, lieux-dits « Les Avrots » et « Pré Xaeé » une carrière de matériaux alluvionnaires.

L'arrêté initial a été délivré le 5 juillet 2004 au nom de la société Louis Thiriet et la société Granulats Vicat a été autorisée à se substituer à la société Louis Thiriet pour l'exploitation de la carrière le 27 avril 2017

L'autorisation initiale a été délivrée pour une durée de 20 ans et se terminera le 5 juillet 2024.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la société Granulats Vicat a demandé la prolongation de la durée de validité de l'autorisation d'exploiter pour une durée de 3 ans.

La présente consultation est ouverte du **lundi 04 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 inclus**

